

# COMMUNE D'ESCORPAIN

## Mairie d'ESCORPAIN

13, Rue de la Mairie - 28270 Escorpain  
Tél. Mairie : 02.37.38.11.64  
Email : [escorpain28@wanadoo.fr](mailto:escorpain28@wanadoo.fr)  
Site internet : [www.escorpain.fr](http://www.escorpain.fr)

### PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 21 NOVEMBRE 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-et-un Novembre à dix-huit heures trente, les membres du conseil municipal légalement convoqués, se sont réunis en mairie, sous la présidence de Monsieur Stéphan DEBACKER, Maire.

**Présents :** Monsieur Stéphan DEBACKER (Maire), MM Philippe LELARD et Pascal GUIMARD (Adjoints), Mmes Christiane LE ROUZIC, Isabelle HENRIAU-FOULON, Brigitte VACHERON-CROBE et M. François BARRET

**Absents, excusés :** Mmes Annick DETHAN, Dominique DAL et MM Roger LAMOUREUX, Sylvain DEBACKER

Le conseil municipal a nommé Monsieur Pascal GUIMARD comme secrétaire de séance.

#### APPROBATION DU PRÉCÉDENT PROCÈS VERBAL

Le procès-verbal du conseil municipal du 17 Septembre 2024 n'ayant fait l'objet d'aucune observation a été approuvé à l'unanimité.

#### PROJET DE DÉLIBÉRATION COMMUNALE RELATIVE À L'ADOPTION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES DU 16 SEPTEMBRE 2024

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Communauté d'Agglomération du Pays de Dreux exerce depuis le 1<sup>er</sup> Janvier 2024 la compétence "contributions financières au budget du service d'incendie et de secours" en lieu et place de ses communes membres. et qu'il faut délibérer sur l'adoption du rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées.

Cette prise de compétence présente un double intérêt. Pour les communes, il s'agit de transférer à la communauté d'agglomération une dépense très dynamique au regard de l'évolution des risques. Pour la communauté d'agglomération, il s'agit de consolider son coefficient d'intégration fiscale (CIF) pris en compte dans le versement de certaines dotations par l'État aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI).

La contribution incendie ne sera plus versée au SDIS mais à l'agglomération de la même somme chaque année. Le montant s'élève à 8 706€.

Monsieur le Maire informe qu'il faut délibérer sur l'adoption du rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents (7 VOIX POUR) décide d'approuver le rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées au titre de la compétence "contributions financières au budget du service d'incendie et de secours" à l'Agglomération du Pays de Dreux.

### **RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'ASSURANCE POUR LA COUVERTURE DES RISQUES STATUTAIRES**

Monsieur le Maire informe qu'il faut renouveler le contrat d'assurance pour la couverture des risques statutaires. Deux propositions nous sont parvenues, l'une par le Centre de Gestion et l'autre par Groupama qui gère déjà le contrat depuis plusieurs années. Le tarif de ces 2 offres est très proche. Monsieur le Maire étant satisfait de Groupama qui répond à ses attentes, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents de renouveler le contrat.

### **SUBVENTIONS SCOLAIRES VERSÉES 2024**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que des subventions votées au budget en avril ne sont pas ressorties sur l'édition du budget avec le nom du bénéficiaire. De ce fait, une délibération doit être prise. Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents (7 VOIX POUR) attribuent les montants suivants :

65568	ÉCOLE SAINTE MARIE	485,00€
65738	Ecole de Brézolles SÉJOUR Bérou-la-Mulotière	126,00€

### **DÉCISION MODIFICATIVE N°1**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les travaux d'assainissement individuel ont été budgétés sur le mauvais article lors du vote du budget et afin de régulariser et d'être conforme, il faut établir une décision modificative sur le Budget Principal, comme suit :

Dépenses :	article 2131	+ 15 450 €
Dépenses :	article 21532	- 15 000 €
Recettes :	article 21532	+ 450 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, 7 VOIX POUR, se prononce favorablement sur les modifications proposées.

### **SUBVENTIONS FDI, FONDS DE CONCOURS, DETR/DSIL**

Pour obtenir les subventions d'investissements du Fonds de Concours des travaux déjà effectués, le Conseil Municipal doit délibérer afin d'accepter le versement des fonds.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que pour obtenir le versement de la subvention du Fonds de Concours, il faut délibérer afin de valider l'approbation de l'attribution de la subvention qui nous est octroyée.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents (7 VOIX POUR) approuve l'octroi du Fonds de concours communautaire au bénéfice de la commune et sollicite conformément à la possibilité offerte par le règlement du fonds de concours le versement d'un acompte à hauteur de 40% pour les travaux suivants :

- ☞ Aménagement de la place (20 650€)
- ☞ Assainissement individuelle de la Mairie (2 335€)
- ☞ Crépi de la Mairie (4 365€)
- ☞ Aménagement du cimetière (3 535€)

Certaines demandes de subventions ne pouvant être validées avant la fin des travaux, leur versement ne se fera que début 2025. Pour pouvoir régler, les encours et afin d'assurer la trésorerie de notre commune, un emprunt ou une ligne de trésorerie est nécessaire. Nous allons consulter plusieurs banques.

Pour les travaux 2025, les subventions au FDI et DETR/DSIL seront demandées.

### VIREMENT DE CRÉDITS DE CHAPITRE À CHAPITRE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a dû effectuer un arrêté de virement de crédit du chapitre 042 de l'article 615228 en dépenses de fonctionnement au chapitre 014 article 701249 pour un montant de 608€, pour la raison suivante :

La commune est toujours redevable de la redevance pollution concernant l'eau. Celle-ci sera redevable pour les sommes restant dues qui seront payées sur les montants perçus sur les années à venir. Il faudra donc budgéter un montant pour les années à venir.

### ARRÊTÉ COMMUNAL FIXANT LA LISTE DES PEI UTILISABLES PAR LE SDIS

Le lieutenant CATTELIN des pompiers est passé à Escorpain pour recenser tous les points d'eau disponibles sur la commune.

Les points recensés sont les suivants :

- la mare à côté de la mairie
- la bache aux Authieux
- la mare de Champillon
- la mare de Romainvilliers

Il est nécessaire d'installer un tuyau d'aspiration à la ferme de Champillon et à la mare de Romainvilliers.

Un document recensant tous les points d'eau incendie (PIE) doit être mis en place. Monsieur Philippe LELARD se propose de le remplir.

Un arrêté municipal de défense extérieure contre l'incendie sera établi.

### LEGS LEFEVRE

Le legs Lefevre revient cette année à Mademoiselle GIGAN Maëlys qui a obtenu son Brevet des Collèges avec succès.

### TRAVAUX 2024

Crépi de la mairie : Le crépi de la mairie est actuellement en cours.

Assainissement : Les travaux d'assainissement individuel de la mairie sont terminés.

Cimetière : Pose du columbarium prochainement et les travaux seront terminés.

### PROJET TRAVAUX 2025

Les projets de travaux pour 2025 sont les suivants :

- Travaux de voirie rue du Clair Bois de 160 mètres de long. Coût estimé : 46 193€ H.T
- La restauration d'une partie de la toiture de la sacristie en tuiles plates de pays.  
Coût estimé : 1 500€ H.T
- L'aménagement du Point d'Apport Volontaire : Coût estimé : environ 1 000€ H.T
- Le renforcement de la charpente du Préau. Nous sommes en attente du devis
- L'éclairage public dont le paiement est étalé sur 3 ans.
- L'aménagement rue de l'Eglise avec chemin d'accès et place de stationnement pour personnes à mobilité réduite. Coût estimé : 18 836€ H.T

Les demandes de subvention sont à faire avant le 15 Janvier 2025.

### COMMISSIONS

Déchets : ☞ La distribution des calendriers des collectes est envisagée début janvier 2025.

☞ Ordures Ménagères : A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2025, la collecte du bac marron aura lieu tous les 15 jours.

☞ Point d'Apport Volontaire (PAV) : Le 8 Octobre, les techniciens ont validé le lieu d'implantation du conteneur et il sera situé près de l'Arsenal. Afin que le camion chargé du ramassage ne puisse pas endommager les chambres de raccordement de la fibre et pour permettre aux particuliers d'accéder correctement au PAV, un aménagement de l'endroit doit être réalisé.

L'ensemble du Conseil Municipal souhaitait un conteneur beige avec les photos de paysage. Cela n'étant pas possible il a opté pour le conteneur noir avec les photos face rivière et face colza. La mise en fonction est prévue pour le 1<sup>er</sup> juillet 2025.

Des points d'Apport Volontaire seront installés sur les parkings des hypermarchés.

☞ Compostage : **RAPPEL** Une réunion d'information sur le compostage et la distribution de composteurs se tiendra à la mairie **le mercredi 23 avril 2025 à 18h00**.

Comité des fêtes : Le bureau du Comité des fêtes a émis l'intention de démissionner. Si un nouveau bureau n'est pas constitué, la commission des fêtes prendra le relais. Le budget et les comptes en banque reviendront au budget de la Mairie.

Eclairage public : Depuis l'installation de LED, la consommation d'électricité a baissé de 55% en moyenne. La baisse d'intensité sur certains horaires la nuit va être mise en place. Celle-ci est réglable à la demande.

Réseau cuivre : Comme informé précédemment, le réseau de cuivre de téléphonie va être démonté. La fibre remplacera ce réseau. **Escorpain passera entièrement sur la fibre à partir de 2027-2028.**

## QUESTIONS DIVERSES

Monsieur François BARRET demande que soit ajouté du remblais pour boucher les trous sur le chemin d'Herville aux Authieux jusqu'au n°2 du chemin.

La croix des Authieux : Le calvaire se situe sur la parcelle de M & Mme PRUVOT. La municipalité a demandé aux propriétaires s'ils acceptaient que nous l'entretentions. Ils ont eu la gentillesse d'accepter.

Ruches : Monsieur Alain LERNOULT, apiculteur de Fontaine-les-Ribouts demande à la municipalité de mettre en place une convention pour laisser des ruches à l'année sur le terrain communale près du tennis. Deux apiculteurs étant déjà installés sur la commune, le Conseil Municipal décide de ne pas donner suite.

Le prochain Conseil Municipal aura lieu le Mardi 10 décembre à 18h30.

**L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire propose de clore la séance à 21h10.**

Le Maire,

**Stéphan DEBACKER**

Le Secrétaire de séance

**Pascal GUIMARD**

